

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-AURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 22 septembre 2009 à 18 h 05 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Sylvie Dupont-Simard, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Denis Émond

Madame Nicole Thiffault-Marchand

ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Serge Carpentier Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 6 0909 : Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
CE 0909-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 7 0909 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu
copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif
tenue le 25 août 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la
commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire
général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit
sur le document CE 0909-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement, le directeur des Services des ressources humaines monsieur Richard Boyer soumet successivement des recommandations, lesquelles sont acceptées au terme des informations fournies.

RÉSOLUTION CE 8 0909 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes en enseignement;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant relatives à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Marie Gosselin, enseignante au primaire, champ 3, à l'école à Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Marie-Claude Brière, enseignante au préscolaire, champ 2, à l'école des Boisés à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Lyse Lafrenière, enseignante en foresterie, à l'École forestière à La Tuque, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Luc Villeneuve, enseignant en Éthique et culture religieuse, champ 14, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Jean Turbide, enseignant en Éthique et culture religieuse, champ 14, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Jenny Trottier, enseignante en anglais, champ 8, Centre d'éducation des adultes, à La Tuque, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Steven Brouillette, enseignant en dessin industriel, au Carrefour Formation Mauricie, à Shawinigan, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Sandra Leboeuf, enseignante pour les élèves handicapés en en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), champ 1, à l'école Masson à Sainte-Thècle, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Nancy Ruel, enseignante en mathématiques, champ 13, à l'école secondaire Champagnat, à La Tuque, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Christian Falle, enseignant en conduite de voirie forestière, à l'École forestière, à La Tuque, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Marc-André Bélanger, enseignant en conduite de voirie forestière, à l'École forestière, à La Tuque, et ce, à compter du 24 août 2009.

Président

Secrétaire

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions liant applicables.

Adopté unanimement

Engagement –
Personnel de
soutien

RÉSOLUTION CE 9 0909 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parent Robert Vadeboncoeur PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Lynda Magny, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 7,50 heures/semaine, à l'école la Providence à Saint-Tite, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Véronique Jourdin, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 7,25 heures/semaine, à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, et ce, à compter du 24 août 2009;
- ✓ Lucy Cossette, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 7,5 heures/semaine, à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 21 août 2009;
- ✓ Lucie Perron, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8 heures/semaine, à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 août 2009.

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et d'autre part, du respect des dispositions liant applicables.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Nouvelle
affectation

RÉSOLUTION CE 10 0909 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

CONSIDÉRANT en égard à un départ à la retraite d'une personne salariée le 30 mars 2009, que la Commission scolaire a procédé à un affichage à l'interne et un affichage à l'externe aux périodes prévues aux dispositions liant;

CONSIDÉRANT le fait qu'aucune personne salariée répondant aux qualifications requises (un diplôme collégial de 3 ans en technique administrative ou l'équivalent) a soumis sa candidature;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé et qu'il a rencontré des membres déjà à l'emploi de la Commission scolaire et que celui-ci recommande unanimement, à titre exceptionnel, l'affectation d'une personne en tenant compte de la pénurie de main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit autorisée l'affectation de madame Suzanne Collins-Miller comme technicienne en organisation scolaire, poste à temps complet de 35 heures/semaine, à l'École forestière, à La Tuque, et ce, à compter du 23 septembre 2009.

Adopté unanimement

Modification
d'une résolution

RÉSOLUTION CE 11 0909 : CONSIDÉRANT que la résolution CE 57 0609, adoptée par le comité exécutif en date du 30 juin 2009, est à l'effet que madame Lyse Gagnon obtient un poste régulier à temps partiel de 20 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain (28,57 %) et à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère (28,57 %);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le nom de la personne engagée audit poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la résolution CE 57 0609 soit modifiée en remplaçant le nom de madame Lyse Gagnon par celui de madame Cindy Sanscartier.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 18 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 12 0909 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire